



**EURO**  *mad*

Sommet de Madrid EUROPE- ASIE

Texte Juridique



Asia-Europe Meeting

*“L’Union Européenne et l’Asie, pour une  
redynamisation équilibrée des relations entre deux  
régions centrales pour l’économie et les relations  
internationales?”*

Ce sommet rassemble deux régions clés qui ensemble tiennent un poids énorme au niveau mondial. D'ici l'importance et le potentiel d'une coopération internationale entre les deux blocs sur des intérêts communs.

L'objectif de ce sommet est de parvenir à un accord international pour renforcer la coopération entre les pays de l'Union Européenne et ceux de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et des six pays partenaires (ASEAN+6). Ce texte envisage une collaboration sur trois plans : économique, politique et social.

## **Coopération sur le plan économique et financier:**

### **Section 1 : Accords commerciaux et redynamisation**

#### *Article 1*

Une totale libéralisation des marchés locaux, avec les entreprises des deux blocs ayant accès aux marchés intérieurs nationaux sans restrictions, et sans la nécessité d'un partenaire local.

#### *Article 2*

Une réduction de tous types de tarifs pour les biens agricoles et manufacturés, et une suppression totale pour les produits sanitaires, échangés entre les pays de l'Union Européenne et l'ASEAN+6 pour une durée de 4 ans, pour réussir une coopération plus dynamique et solidaire mais en conservant les tarifs au long terme qui sont nécessaires pour certains pays.

#### *Article 3*

En vue du développement de projets ferroviaires comme la BRI Chinoise ou le projet Européen Rail Baltica nous souhaitons:

1. Une prépondérance du développement durable dans l'élaboration de ces routes ferroviaires pour l'élaboration d'un commerce « vert »
2. La prise en compte que ces nouvelles routes doivent être bénéfiques pour chaque pays, ainsi que l'importation et l'exportation doivent être régulées et profitables pour l'économie européenne.

3. La coopération de l'ensemble des pays afin que ces nouvelles routes soient construites dans l'intérêt économique de chaque Etat:
  - a) Cette coopération s'appliquera à la construction et l'approvisionnement en matières premières
  - b) Cette coopération prendra en compte les compromis voulus par chaque pays quant à la disposition de ses routes

#### *Article 4*

Afin de favoriser la mise en place des Droits de l'Homme et d'un commerce équilibré nous souhaitons :

1. La création d'un calendrier d'action annuel pour faire un point sur l'application au sein de l'ASEAN + 6 et l'UE des Droits de l'Homme et des travailleurs
2. En cas de non-respect des droits de l'Homme, nous invitons les États membres à s'interposer et limiter le commerce avec les pays concernés
3. Conscient que ces mesures demandent de grands efforts pour certains pays, nous souhaitons mettre en place des aides financières de la part de l'UE pour soutenir ces mesures
4. Un objectif sur le long terme d'établir un accord de libre-échange équilibré dans le respect des droits de l'homme entre les deux régions

#### *Article 5*

Rééquilibrer les échanges commerciaux et renforcer la coopération internationale en:

1. S'engageant à plus de transparence dans les négociations entre l'UE et l'Asie
2. Mettant en place un plan de sauvegarde des emplois menacés par un potentiel accord, financé par les pays acteurs de la négociation
3. Encourageant la concurrence afin d'éviter la création de monopoles dans certains domaines

### **Section 2: Accords financiers et réglementaires**

#### *Article 1*

Les gouvernements du Sommet s'engagent à renforcer le respect de la Propriété Intellectuelle dans leurs pays respectifs.

#### *Article 2*

Les entreprises de l'ASEAN+6 s'engagent à respecter et appliquer la RGPD (Réglementations Générale de Protection des Données).

#### *Article 3*

Suppression des transferts de technologie forcés et obligation de transparence financière des entreprises contrôlés par les États, notamment en matière de subventions.

### Coopération sur le plan politique et sécuritaire:

#### **Section 1 : Terrorisme et désarmement**

##### *Article 1*

Nécessité de chaque Etat d'accentuer la lutte contre le transfert illégal d'armes à feu conformément au programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir et d'éliminer leur commerce illicite.

##### *Article 2*

Coopérer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Notamment le contrôle des armes atomiques pour empêcher leur prolifération, mais également des armes chimiques et biologiques, ainsi que la récupération d'armes dangereuses utilisées lors de guerres passées.

##### *Article 3*

La lutte contre le terrorisme est primordiale, pour cela il faut renforcer le contrôle des frontières à travers:

- Le PNR qui permet l'échange de renseignements sur les Données Passagers dans les régions les plus touchées par le terrorisme.

- Un système d'informations regroupant les fiches de surveillance des pays membres similaire au SIS II (Système d'Information Schengen), permettant de faciliter la libre circulation tout en préservant l'ordre et la sécurité

Ces mesures s'accompagnent évidemment d'un contrôle de la confidentialité des données privées.

#### *Article 4*

Lutter contre la cybersécurité en:

- Luttant contre la propagation de fake news entraînant des manipulations à grande échelle en mettant en place des organisations y veillant.
- Investissant d'autant plus dans les services nationaux et internationaux de cybersécurité pour lutter contre la cybercriminalité (terrorisme, espionnage, menaces)
- Créant une plateforme commune à tous les pays membres du sommet pour partager les informations avec transparence et en temps réel
- Organisant des réunions systématiques à ce sujet lors des sommets de l'ASEM afin de poursuivre la collaboration dans ce domaine

#### *Article 5*

Stopper le blanchiment de capitaux, en renforçant le groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI). L'objectif est de mettre fin à la corruption dans les États de la région, de valoriser les meilleures pratiques et de mettre en place une collaboration et transparence efficace. L'éradication de la corruption renforcera la confiance des investisseurs, la libre entreprise, la démocratie et la croissance des plus petits pays:

1. Légalisation de la crypto-monnaie comme moyen de transaction
2. Les émetteurs crypto-actifs doivent être rattachés à une identité et une banque
3. Création d'une commission de régulation sur le secteur de la cryptomonnaie

## **Section 2 : Sécurité maritime**

### *Article 1*

Les pays du sommet soutiennent l'importance du respect des principes universellement reconnus du droit international maritime de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 (UNCLOS).

### *Article 2*

Les pays du sommet soutiennent la liberté de circulation dans les eaux maritimes internationales et surtout dans les zones de commerce maritime.

### *Article 3*

Nous proposons le renforcement de la sécurité contre la piraterie dans le détroit de Malacca, où passe plus d'un tiers du commerce maritime mondial et qui relie l'Asie du Sud-Est à l'Europe et au Moyen-Orient.

Pour permettre la libre circulation en toute sécurité dans ce détroit, il faut:

1. Protéger le trafic en investissant dans des patrouilles maritimes communes régies par des mesures législatives claires
2. Renforcer l'identification et la lutte contre les pirates basés au sein des pays membres ou non-membres, en imposant des sanctions en cas de non-intervention
3. Mise à disposition d'un budget de 100 millions d'euros pour ce but

Si ce système fonctionne, on pourra alors voir apparaître davantage d'accords de libre-échange qui sont très bénéfiques afin de renforcer nos relations avec l'Asie

### *Article 4*

Les pays du sommet s'engagent à respecter les ZEE reconnues de chaque pays en vue d'assurer la paix dans les zones maritimes concernés par le commerce UE-Asean afin d'assurer un commerce non-interrompu.

## **Section 3 : Plan sanitaire**

### *Article 1*

Créer des mesures pour inciter l'augmentation du tourisme :

1. Faciliter l'accès aux services sanitaires qui est le premier obstacle aujourd'hui pour les touristes
2. Un résultat de PCR négatif de 48h avant le départ pour assurer un tourisme sans propagation du Covid-19, et qui encourage donc les pays à ne pas fermer ses frontières aux touristes
3. Des tests systématiques et gratuits aux aéroports d'arrivée s'ils le souhaitent pour garantir la sécurité
4. Une aide financière aux compagnies aériennes pour diminuer les prix des trajets et inciter le tourisme, pour après revenir aux prix normaux une fois que la situation sanitaire sera stabilisée
5. Accorder une somme de 80 millions d'euros pour mener une campagne de publicité, y compris sur les réseaux sociaux, motivant les citoyens à voyager maintenant, en sachant qu'ils sont protégés

#### *Article 2*

1. Création d'un dispositif de coopération matérielle (équipement sanitaire) et de partage de connaissances pour arriver le plus rapidement possible à contrôler et vaincre l'épidémie de Covid-19.
2. Création d'un système d'aide financières afin d'aider les pays de l'ASEAN pendant la pandémie.
3. Encourager le partage de vaccins et favoriser la production dans la région pour augmenter les quantités disponibles et la rapidité de livraison. Avec une production locale sous licence des laboratoires et une participation financière de l'UE permettant de réduire le prix des doses pour les pays les moins favorisés.
4. À long terme, il sera important de garder un système de veille sanitaire actif face aux éventuelles mutations et de partager des données scientifiques correspondantes en temps réel

#### *Article 3*

Etant donné la compétition liant les industries pharmaceutiques et sachant que les recherches sanitaires sont à but lucratif et que la concurrence laisse peu de place à une démocratisation des accès aux soins et aux vaccins, et pour favoriser la recherche et l'accès aux soins il faut:

1. Une collaboration des instituts pharmaceutiques plus poussée au sein des pays membres pour faire avancer plus rapidement la recherche et sauver des vies
2. Des accords entre les États et les industries pharmaceutiques pour que la recherche soit encadrée et pour une meilleure communication entre scientifiques et politiques.
3. Des fonds financiers pour que les laboratoires organisent des recherches sur les maladies orphelines qui, n'étant pas rentables pour les laboratoires, ne sont que très peu étudiées

#### *Article 4*

L'UE s'engage à soutenir économiquement les infrastructures sanitaires de l'ASEAN+6 dans le but de réduire la mortalité en proposant un fonds de 50 millions d'euros.

#### *Article 5*

L'UE et les pays de l'ASEAN s'engagent à harmoniser leurs normes sanitaires dans l'objectif d'éviter une nouvelle perturbation du commerce international.

### **Coopération sur le plan social, environnemental et culturel:**

#### **Section 1: Droits humains**

##### *Article 1*

Soutenir la lutte contre les inégalités de droits des femmes, souvent discriminées et subordonnées dans le secteur professionnel, pour atteindre une parité de paiement

##### *Article 2*

Création par l'UE d'un fond destiné à améliorer la condition de la femme dans le secteur professionnel en Asie.

##### *Article 3*

Appliquer le respect des droits humains et de la dignité humaine, indépendamment du secteur de travail, de la condition sociale ou des croyances religieuses.

#### *Article 4*

Comprendre le droit de toute personne de gagner sa vie avec un travail librement choisi, et prendre des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit. Donc assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent aux individus la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales.

#### *Article 5*

Création d'un programme de soutien pour les réfugiés climatiques et les réfugiés de guerre, qui concerne aujourd'hui plus de 42 millions de personnes en Asie du Sud-Est, pour se préparer à gérer ces grands mouvements de population dans les années à venir. Pour cela:

1. Financer la construction de centres d'accueil provisoires dans les pays les plus impactés.
2. L'accueil respectant la dignité humaine et la sécurité des réfugiés climatiques doit être garanti et protégé par des mesures législatives.
3. Apporter une aide financière conséquente aux ONG agissant pour la cause.

## **Section 2: Environnement et changement climatique**

#### *Article 1*

Les pays de l'ASEAN+6 et de l'UE s'engagent à maintenir et renforcer leurs engagements environnementaux pris dans l'Accord de Paris (COP 21).

#### *Article 2*

Création d'un programme de soutien et d'accueil international pour les réfugiés climatiques, qui concerne aujourd'hui plus de 42 millions de personnes en Asie du Sud-Est, pour se préparer à gérer ces grands mouvements de population dans les années à venir.

### *Article 3*

Renforcer la lutte contre la déforestation et la protection des espèces en danger, notamment pour éviter l'apparition de nouvelles maladies, comme l'a été le cas du Covid-19, avec la mise en place d'un plan d'action pour les pays ayant une grande superficie forestière menacée, à travers:

1. La création de parcs nationaux et la conservation de ceux déjà créés afin de protéger les espèces en voie de disparition et les forêts primaires.
2. Des études spécialisées, pratiquées tous les ans en vue de surveiller les migrations d'animaux, veiller à leur sauvegarde, et la conservation de leurs habitats naturels.

### *Article 4*

Apporter un plus gros soutien aux pays victimes de catastrophes naturelles en Europe comme en Asie. Pour cela, réformer le fonctionnement du fonds de prévention des risques naturels majeurs en:

1. Couvrant les dépenses visant à simplifier le déplacement des propriétaires des biens les plus exposés aux risques.
2. Améliorer la connaissance du risque par des études et des campagnes d'information sur la prévention.
3. Renforcer les droits des assurés et le montant des indemnisations: mettre fin à des inégalités de prise en charge des sinistres du fait de la très grande hétérogénéité des méthodes utilisées pour les évaluer et des techniques de réparation plus ou moins onéreuses.
4. Apporter plus de soutien international en cas d'événement catastrophique majeur afin d'aider les pays les plus fragilisés à réagir efficacement, en envoyant du renfort humain, matériel et économique plus conséquent.

### *Article 5*

All EU-members and ASEAN+6 members agree to increase their effort of replacing one-way plastic with alternative packaging that is renewable, recyclable or compostable (e.g. glass bottles instead of PET bottles, cotton bags instead of plastic bags).

### *Article 6*

Si les pays de l'ASEM concernés s'engagent à renforcer leurs engagement dans l'Accord de Paris (COP 21) :

1. Un fond de 150 millions d'euros sera créé par l'UE pour aider le développement des pays membres de l'ASEM les plus dépendants des énergies fossiles qui n'ont pas les moyens de se procurer les avancées technologiques des énergies renouvelables, afin de leur aider économiquement à les développer.
2. Un calendrier annuel sera mis en place afin que l'UE vérifie les avancées de ces pays en question.

### *Article 7*

Les pays de l'ASEM s'engagent à mettre en place un plan de financement, financé en partie par des taxes sur les polluants dans le but de :

1. Mettre en avant les entreprises innovatrices et écologiques.
2. Soutenir le développement de recherches sur les technologies combattant la pollution actuelle, comme les tours anti-pollution, en Inde ou les éponges à carbones.
3. Encourager la production locale de nouvelles technologies (panneaux solaires, composants (batteries) ou véhicules électriques par exemple).
4. Encourager les entreprises et les citoyens à prioriser des solutions moins polluantes.

Afin de favoriser la transition verte des pays qui le désirent vers des énergies renouvelables, favoriser une croissance verte, le développement de nouvelles technologies, lutter contre les problèmes écologiques et sanitaires en Asie.

## **Section 3: Education et recherche**

### *Article 1*

Création d'un système de coopération compréhensif pour faciliter et encourager les

échanges universitaires entre les pays du sommet.

Création d'un organisme de coopération compréhensif pour faciliter et encourager les échanges universitaires entre les pays du sommet, en uniformisant les attendus pré-universitaires et en créant des liens entre les secteurs éducatif et laboral pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

#### *Article 2*

Favoriser l'apprentissage des différentes langues européennes et asiatiques dans les pays du sommet, pour encourager les échanges culturels et la coopération.

#### *Article 3*

Afin de remédier les difficultés qui compliquent les effort d'amélioration de l'éducation et l'alphabétisation :

1. La création d'un fond européen et asiatique destiné à la construction d'écoles, à l'apport d'un soutien adéquat pour les enseignants dans les pays les plus nécessiteux, à la mise en place d'une bourse accordée aux familles nécessiteuses dont les enfants sont scolarisés.
2. L'obligation de la scolarisation des enfants jusqu'à 14 ans minimum.
3. L'interdiction du travail forcé chez les jeunes.
4. Mise en place d'un élargissement du programme Erasmus aux pays de l'ASEAN+6 de la mise en place un élargissement du programme d'Erasmus aux pays membres de ce sommet afin d'augmenter les possibilités de nos jeunes de connaître le monde, de nouvelles cultures et même d'apprendre des nouvelles langues. Ainsi nous aurons des futures générations beaucoup plus compétitives qui ont déjà dans leurs esprits l'idée de collaboration entre nos pays qui se traduit par l'accueil de tous nos pays à des étudiants provenant de tous les pays ici présents.

#### *Article 4*

Les pays de l'ASEM souhaitent :

1. Une prépondérance de l'accès à la connaissance dans nos politiques sociales en :

- Valorisant l'apprentissage de langues étrangères pour une ouverture à l'internationale,
  - Acceptant et mettant en valeur les langues locales pour la préservation de cultures uniques,
2. Porter un intérêt particulier à l'égalité homme et femme dans l'accès à l'éducation notamment concernant l'éducation des filles
  3. Améliorer des mesures afin de démocratiser l'accès au numérique notamment en prévision de nouvelles crises sanitaires même si l'enseignement présentiel ne peut pas être remplacé par l'apprentissage en ligne.